



Panneau code de la route pour les vehicule particulier

Par **misslucky59**, le **03/02/2012** à **21:14**

bjr,je suis un professionnel de la route.
je conduit un poid lourd de 12tonnes.
je precise que la carte grise precise que c'est un CAR SANITAIRE limiter a 90 km.
je voudrais savoir lorsque sur l'autoroute je rencontre un panneau indiquant depassement
intercit aux transport de marchandises de plus de 3t5.suis je conserné? ou pas vue la
designiation de ma carte grise.merci